



Procès-Verbal

Conseil Municipal du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze avril à dix-huit heures trente ;
Le Conseil Municipal dûment convoqué le 05 avril 2023, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Peuple, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles DESPLAN ; Mme Nicole SAUSSOL étant élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 18

Présents

Jean-Charles DESPLAN, Laurent COMBES, Nicole SAUSSOL, Virginie DORADO, Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Danièle NOISETTE, Marilyne CHETRIT, Michel VIDAL, Claude SIGNORET, Thierry GERMAIN, Gil GEORGERENS, Christophe CANAC, Cécile MOREAU, Sandrine MORENO, Elodie MARTINEZ, Baptiste DAYRE (17 présents)

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Procurations :

Julie RIVIERE à Gil GEORGERENS
(1 procuration)

Excusés : Néant

Soit 18 votants.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023
- 2) Autorisation de signature d'une convention avec la ligue contre le cancer pour l'installation d'un point de collecte de vêtements
- 3) Nommage du complexe sportif
- 4) Approbation du Compte Administratif 2022
- 5) Approbation du Compte de Gestion 2022
- 6) Affectation des résultats 2022 sur 2023
- 7) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023
- 8) Adoption du Budget Primitif 2023
- 9) Attributions de subventions aux associations au titre de l'exercice 2023
- 10) Informations diverses

M. le Maire ouvre la séance et rappelle que ce conseil est principalement dédié au budget. Il remercie la commission finances pour le travail fourni.

Il demande une modification de l'ordre du jour : il s'agit d'inverser les points n°4 et n°5, le compte de gestion devant être approuvé avant le compte administratif. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification.

1) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

M. le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal envoyé aux élus.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2) Autorisation de signature d'une convention avec la ligue contre le cancer pour l'installation d'un point de collecte de vêtements

M. le Maire expose qu'il s'agit d'autoriser l'installation de 2 conteneurs de collecte de vêtements en partenariat avec la ligue contre le cancer. Il insiste sur le caractère sérieux, appliqué, avec un suivi régulier et une réactivité d'intervention de l'entreprise gestionnaire.

Bernard JAURION précise qu'il y en avait déjà un et beaucoup de gens venaient fouiller ce qui mettait du désordre. Le ramassage hebdomadaire n'était pas assuré.

M. le Maire répond qu'il y en a un peu partout sur le territoire de la CAHM. Avec cette société, il y a des engagements qui devront être respectés.

M. Gil GEORGERENS ajoute qu'il n'est pas possible de fouiller dans les conteneurs quand ils ne sont pas pleins.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3) Nommage du complexe sportif route de Nizas

M. le Maire expose son choix de nommer le complexe sportif « Jacques VAILHERE » en hommage à l'ancien maire à l'origine de la création de cette zone. Cela nécessite une délibération du Conseil Municipal.

M. Bernard JAURION demande quel bâtiment va être nommé Fernand ALBOUY ?

Mme Chantal LAURENT exprime que la seule chose qui puisse poser problème est que toute la famille ne soit pas d'accord avec cette idée.

Elodie MARTINEZ souhaite s'abstenir car elle considère qu'il faut l'assentiment de toute la famille.

M. Bernard JAURION ajoute qu'il s'abstient car il a travaillé 2 mandats avec Jacques VAILHERE et il n'est pas sûr que cela lui aurait fait plaisir.

M. le Maire précise qu'il a informé l'ainé de la famille, Jean-Michel Vailhère, et qu'il soumet ce jour son intention aux élus pour vote.

La délibération est adoptée à la majorité avec 14 voix pour et 4 abstentions (Elodie MARTINEZ, Virginie DORADO, Bernard JAURION, Chantal LAURENT).

4) Approbation du Compte de Gestion 2022

Monsieur le 1^{er} adjoint chargé des finances rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

- Total de l'actif : 29 189 960 €
 - dont actif immobilisé : 26 658 140 €
 - dont actif circulant : 2 531 820 €
- Total du passif : 29 189 960 €
 - dont fonds propres : 27 119 140 €
 - dont dettes : 2 068 960 €
 - dont comptes de régularisation : 1 850 €
- Mandats émis en investissement : 652 424,18 €
Mandats annulés en investissement : 0 €
- Titres émis en investissement : 730 691,44 €
Titres annulés en investissement : 0 €
- Mandats émis en fonctionnement : 1 680 793,80 €
Mandats annulés en fonctionnement : 5 139,83 €
- Titres émis en fonctionnement : 2 464 695,86 €
Titre annulés en fonctionnement : 264 782,90 €

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve sur la tenue des comptes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 14 voix pour et 4 voix contre (Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Virginie DORADO et Elodie MARTINEZ) le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022.

5) Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Laurent COMBES est élu président de séance pour ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le 1^{er} adjoint chargé des finances donne lecture chapitre par chapitre du compte administratif 2022 de la commune. Il donne des précisions au regard des interrogations soulevées par les membres du conseil municipal.

		Dépenses	Recettes
Réalisations de l'exercice	Fonctionnement	1 675 653,97 €	2 199 912,96 €
	Investissement	652 424,18 €	730 691,44 €
Reports de l'exercice N-1	Fonctionnement	0,00 €	610 282,53 €
	Investissement	0,00 €	1 245 406,54 €
TOTAL		2 328 078,15 €	4 786 293,47 €
Restes à réaliser	Fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Investissement	978 257,88 €	393 114,00 €
Résultat cumulé	Fonctionnement	1 675 653,97 €	2 810 195,49 €
	Investissement	1 630 682,06 €	2 369 211,98 €
	TOTAL	3 306 336,03 €	5 179 407,47 €

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractère général	540 794,06 €
Charges de personnel	859 413,15 €
Atténuations de produits	4 115,00 €
Autres charges de gestion courante	169 250,18 €
Charges financières	64 017,51 €
Charges exceptionnelles	3 069,55 €
Dotations aux provisions	6 700,00 €
Opérations d'ordre (dotations)	28 294,52 €
TOTAL	1 675 653,97 €

Recettes de fonctionnement	
Atténuations de charges	10 459,46 €
Produits des services	85 964,94 €
Impôts et taxes	1 477 164,14 €
Dotations et participations	454 674,17 €
Autres produits de gestion courante	96 666,77 €
Produits exceptionnels	10 067,18 €
Opérations d'ordre (régie)	64 916,30 €
TOTAL	2 199 912,96 €

Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles	- €
Subventions d'équipement versées	8 825,00 €
Immobilisations corporelles	247 638,21 €
Immobilisations en cours	143 934,73 €
Emprunts et dettes	187 109,94 €
Opérations d'ordre	64 916,30 €
TOTAL	652 424,18 €

Recettes d'investissement	
Subventions d'investissement	110 355,81 €
Emprunts et dettes	270 000,00 €
Dotations, fonds divers	212 121,11 €
Immobilisations corporelles	109 920,00 €
Opérations d'ordre	28 294,52 €
TOTAL	730 691,44 €

Mme Elodie MARTINEZ expose que « pour ce vote du compte administratif nous n'avons pas eu une analyse mais plusieurs lectures des comptes. Aucune maîtrise de nos dépenses de fonctionnement.

Les dépenses réelles de fonctionnement ne cessent d'augmenter : augmentation de 97 000€ en 2022 par rapport à 2021 et depuis notre mandature en 2020 près de 280 000€, soit près de 20.5% d'augmentation en 3 ans.

Avec la crise économique et l'inflation que nous subissons et allons subir, cette courbe d'augmentation des dépenses de fonctionnement m'inquiète.

Les recettes réelles de fonctionnement n'ont augmenté depuis 2020 que de 151 708€ (7.6%) notamment en raison des impôts, dont nous avions voté en 2020, je le rappelle, une augmentation conséquente (10% de toutes les taxes).

Quant aux dépenses d'investissement, sur un budget voté de près de 2 788 826€, nous n'avons investi pour la commune que près de 587 508€ (21%). Si l'on enlève à cette somme les remboursements d'emprunts de près de 187 000€ et 124 145 euros de matériel et outillage, l'investissement fait pour la commune en 2022 est d'environ 276 000€ (9.9% budget voté).

Investissement pour la commune quasi inexistant cette année encore.

Dépenses de fonctionnement non maîtrisées qui augmentent plus vite que les recettes ; investissement réalisés pratiquement inexistant pour la commune par rapport au budget voté en 2022. Je ne peux pas encore cette année voter le compte administratif. »

M. Christophe CANAC : Nous avons le 3^{ème} meilleur résultat depuis 10 ans. Il faut effectivement maîtriser les dépenses de fonctionnement. Concernant les dépenses d'investissement, il faut mettre en place les investissements. Si on regarde le mandat précédent il y a aussi un creux en début de mandat.

Mme Virginie DORADO demande la parole : « Les dépenses de fonctionnement ont continué d'augmenter même si certaines augmentations de coûts ne sont pas de notre ressort. (Électricité, carburant).

Depuis le début du mandat en 2020, les dépenses ont augmenté de plus de 20% en 3 ans ce qui est considérable, d'autant plus que cela va continuer avec l'inflation et la conjoncture économique.

Il faut faire des économies, nous avons beaucoup travaillé et discuté en commission finances mais le souci c'est que certaines dépenses importantes et parfois inutiles sont faites sans consultation de la commission finances et cela ne peut plus être accepté au vu de la conjoncture économique.

Les procédures que nous avions évoqué l'année dernière afin de contrôler les dépenses dépassant un certain montant n'ont jamais été mise en place cela aurait sûrement servi à maîtriser certaines de ces dépenses.

En parallèle, les recettes de fonctionnement n'ont pas augmenté de façon aussi importante, environ 7% depuis 2020 correspondant à l'augmentation conséquente des impôts que nous avions voté en début de mandat. (10% sur toutes les taxes).

Encore une fois je le redis et je le redirai il faut prioriser les dépenses, les contrôler...car nous sommes dépendants de certaines grosses augmentations (Électricité, carburant...) et celles-ci nous ne pourrons pas les contrôler. »

Mme Elodie MARTINEZ est d'accord qu'en début de mandat il y a un creux dans les investissements mais là nous sommes à mi-mandat et rien n'est fait et les dépenses de fonctionnement ne sont pas maîtrisées.

M. Laurent COMBES répond que là il s'agit de voter le compte administratif et non le BP.

Monsieur le Maire se retire au moment du vote. Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} adjoint chargé des finances, le compte administratif est adopté par 13 voix pour et 4 voix contre (Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Virginie DORADO et Elodie MARTINEZ).

6) Affectation des résultats 2022 sur 2023

M. Laurent COMBES, 1^{er} adjoint délégué aux Finances, expose l'affectation des résultats 2022 sur 2023. Il propose d'affecter 1 134 541,52 € à la section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 14 voix pour et 4 voix contre (Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Virginie DORADO et Elodie MARTINEZ) d'affecter les résultats 2022 comme présenté.

7) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023

M. le 1^{er} adjoint précise qu'à partir de 2023 et après trois années de gel sur son niveau de 2019, le taux de taxe d'habitation, qui s'applique désormais aux seules résidences secondaires peut de nouveau varier. Cette variation ne peut être supérieure à la variation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La présente délibération soumet à l'approbation le vote des taux de trois taxes.

Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le maintien des taux de taxe foncière, de taxe foncière non bâtie et taxe d'habitation sur les résidences secondaires sur leur niveau de 2022 soit :

Fiscalité directe locale	Taux proposés 2023
Taxe foncière sur les propriétés bâties	38,40%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	81,67%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	12,29%
--	--------

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8) Adoption du Budget Primitif 2023

M. Laurent Combes, 1^{er} adjoint délégué aux finances, explique que depuis novembre 2022, la commission finances s'est réunie à six reprises afin d'élaborer le budget 2023.

Il tient à remercier Monsieur le Maire, qui leur a permis de travailler en toute indépendance et de façon sereine.

Il remercie également le DGS qui a fait preuve de beaucoup d'implication et d'une très grande compétence, comme les élus ont pu le constater lors de la présentation du budget la semaine dernière.

Il rappelle que lorsque le DGS a pris ses fonctions, il lui a été demandé un audit financier. Le premier niveau de contrôle, a permis de constater que depuis au moins 2019, des factures étaient payées en double pour un montant total de plus de 20 000 €. Ces indus sont en cours de régularisation, des procédures ont été mises en place pour éviter que de telles anomalies se reproduisent.

La méthode de travail de la commission a été la suivante :

1. La transparence : Le compte administratif a été mis à disposition de tous les élus. Les membres de la commission ont eu accès à l'ensemble des documents demandés.

2. L'analyse : Pour la préparation du B.P., toutes les lignes budgétaires ont été vues une par une. Quand ils avaient un doute, des informations complémentaires ont été demandées. Elles ont été fournies à la réunion suivante afin de valider l'ensemble des montants alloués à chaque ligne.

3. Le fil rouge : Notre objectif d'avoir 450 000,00 € d'épargne brute a pu être respecté. L'exercice 2022, nous permet, en budget de fonctionnement, de dégager un résultat de 524 258,00 €.

4. Le suivi : Une comptabilité d'engagement a pu être mise en place. Cela nous permettra de mieux contrôler, mais aussi de piloter nos finances. La commission va continuer ses réunions (au moins tous les deux mois) pour tenir ses engagements.

5. La restitution : En réunion des élus, nous avons rendu compte de l'avancée de nos travaux et nous avons pu ensemble, prioriser nos dépenses d'investissement.

C'est pourquoi, aujourd'hui, je vous demande de voter le budget.

Il reprend les grandes masses du budget qui a été présenté et envoyé aux élus :

Recettes de fonctionnement		
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ	1 134 541,52 €
042	OPÉRATIONS D'ORDRE	65 000,00 €
70	PRODUITS DES SERVICES	77 000,00 €
73	IMPÔTS ET TAXES	1 411 175,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	424 531,07 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	87 000,00 €

77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	10 000,00 €
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 209 247,59€

Dépenses de fonctionnement		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	627 076,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	877 000,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	4 186,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	201 519,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	65 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	13 500,00 €
68	DOTATIONS	7 800,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE	31 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 382 166,59 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 209 247,59 €

Recettes d'investissement		
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTÉ		1 323 673,80 €
OPERATIONS D'ORDRE		31 000,00 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 382 166,59€
RESTES A REALISER		393 114,00 €
FCTVA		54 326,02 €
TAXE D'AMENAGEMENT		47 502,00 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 231 782,41€

Dépenses d'investissement		
RESTES A REALISER		978 257,88 €
OPERATIONS D'ORDRE		65 000,00 €
REMBOURSEMENT CAPITAL EMPRUNTS		196 000,00 €
PROJETS 2023		1 992 524,53 €
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 231 782,41 €

Mme Elodie MARTINEZ souhaite s'exprimer sur ce point : « La commission finances qui s'est réunie à plusieurs reprises et a pu fixer les réunions un autre jour que le lundi où je ne pouvais pas me libérer. Je remercie ceux qui ont bien voulu les décaler.

Aucune restriction en fonctionnement n'a été envisagée. Le budget 2023 prévoit +150 000€ de dépenses réelles de fonctionnement par rapport à ce qui a été réalisé en 2022. Je rappelle que ce qui est budgétisé peut être utilisé sans aucune intervention des élus.

L'investissement budgétisé en 2023 n'est pas en adéquation avec mes votes précédents (surcoûts importants parking du cimetière ; cantine scolaire ; éclairage pétanque, etc.).

Je ne peux pas encore cette année voter le budget 2023. »

M. Christophe CANAC explique que la commune a fait des efforts, puisque les charges à caractère général du BP en fonctionnement progressent de 16 000 € alors que les dépenses d'énergie budgétées progressent de 50 000 € entre 2022 et 2023. Il y a donc des efforts sur les autres postes.

M. Laurent COMBES précise que la commission finances a travaillé à partir du réalisé 2022, ce qui permet d'avoir un BP 2023 beaucoup plus réaliste.

Mme Elodie MARTINEZ demande ce qu'il va se passer en cas de dépassement du budget sur un poste ?

M. Christophe CANAC lui répond que la commune fera des économies sur d'autres postes.

M. Laurent COMBES confirme que la commission finances se réunira rapidement afin d'analyser l'évolution des dépenses par rapport à 2022 et prendre des mesures correctives si besoin.

Mme Virginie DORADO prend la parole : « Comme je l'ai déjà évoqué ci-dessus la commission finances a beaucoup travaillé cette année et discuté, cependant, les dépenses ne sont jamais validées et les décisions sont prises de façon unilatérale sans consultation.

Nous sommes encore dans un contexte de réel danger avec un effet ciseaux puisque les dépenses augmentent plus vite que les recettes.

Au niveau des investissements il va falloir prioriser et mettre en place au plus vite un plan d'investissement jusqu'à la fin du mandat et au-delà.

Le but étant d'investir tout en maîtrisant le budget et prévoir de garder un budget sein pour la future mandature comme cela avait été fait par la municipalité précédente. »

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le 1er adjoint et délibéré, par 14 voix pour et 4 voix contre (Bernard JAURION, Chantal LAURENT, Virginie DORADO et Elodie MARTINEZ) approuve le Budget Primitif 2023 de la commune présenté.

9) Attributions de subventions aux associations au titre de l'exercice 2023

M. Laurent COMBES détaille les subventions proposées pour l'année 2023 et l'évolution par rapport à 2022.

M. Bernard JAURION trouve lamentable qu'il n'y ait pas de subvention pour le jumelage, qui est une association historique de Caux.

M. le Maire rappelle que cette association n'a plus d'activités depuis 2 ans mais que le jour où elle justifiera d'une activité, sa subvention sera soumise au vote du conseil.

Le conseil municipal décide par 17 voix pour et 1 voix contre (Bernard JAURION) d'approuver cette délibération.

10) Informations diverses

M. le Maire et Mme Nicole SAUSSOL, adjointe en charge des écoles, présentent le projet de changement des horaires des écoles qui a été approuvé.

Après des réunions de présentation et un sondage des parents, le vote des horaires a eu lieu :

8h45 – 12h15 / 13h45 – 16h15

L'objectif principal était de réduire les après-midis et la pause méridienne. Ce changement permet également la mise en place d'une étude surveillée et à l'ALP de prendre tout son sens en proposant des activités de 16h15 à 18h15.

Mme Chantal LAURENT demande comment ce projet a pu passer alors qu'il y a beaucoup de parents défavorables.

M. Laurent COMBES explique que les parents délégués ont pris leur responsabilité et n'ont pas bloqué le projet.

Mme Cécile MOREAU rappelle que Caux était une des rares communes à pratiquer les anciens horaires.

M. Baptiste DAYRE confirme que malgré le vote beaucoup de parents sont mécontents.

M. le Maire ajoute qu'il a aussi de nombreuses familles satisfaites de ces nouvelles mesures.

Une discussion a lieu sur les avantages et inconvénients de ce changement.

M. Bernard JAURION demande combien de verbalisations ont été réalisées depuis la mise en place de l'amende à 135 € pour les déjections canines ?

Il demande également si depuis l'extinction de l'éclairage public il y a une recrudescence des cambriolages ?

M. le Maire répond que pour les sanctions des déjections canines il va se renseigner. Concernant les cambriolages, des statistiques sont tenues par la gendarmerie et il semblerait qu'il n'y ait pas d'augmentation.

Fin de la séance à 19h40.

Le Président,



Jean-Charles DESPLAN

Le secrétaire,

